



# **CLUB U2B**

## **3 juin 2015**



# AGENDA DE LA NATURE EN VILLE



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

Urbanisme, bâti & Biodiversité

Accueil

Présentation ▾

Biodiversité en ville ▾

Club U2B ▾

Observatoire

ELLES REVIENNENT AVEC LE PRINTEMPS...  
**NE DÉTRUISEZ PAS LEURS NIDS  
DANS LE BÂTI !**



**Sollicitation de la cellule « Conseils » LPO avril- mai 2015:** réhabilitation

#### **Communication mai 2015**

« Les hirondelles et les martinets sont protégées par le Code de l'environnement et l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009.

Il est interdit de porter atteinte aux individus mais également à leurs nids et à leurs couvées (œufs ou poussins): **délit**

En cas d'infraction: ⇒ jusqu'à 15 000 euros d'amende et un an de prison »

**Diffusion de l'information auprès des opérationnels et des équipes techniques:** Bouygues Immobilier, Bouygues Construction, Vinci Construction

**Suggestion Bouygues Construction :** prendre en compte cette information dans

- les offres,
- les procédures QSE et autres standards entreprise,
- les process d'audit environnementaux.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



- En ce moment: 30 mai-5 juin : Semaine du développement durable (SEDD)
- **2-4 juin 2015** : CapUrba 2015, *le salon de l'aménagement et des projets urbains innovants*, Eurexpo, Lyon : **et la biodiversité???**
- **4 juin 2015** : 4ème Forum du Vivre Ensemble « *Entre subir et agir* » Conseil Economique, Social et Environnemental, Palais d'Iéna, Paris: **ce qui nous attend (Jean JOUZEL, Nicolas HULOT), ce qu'on peut faire (Anne-Marie DUCROUX)**
- **2-5 juin 2015** : 94ème congrès de l'ASTEE « *Des villes et des territoires sobres et sûrs* », Montauban (Midi-Pyrénées): **gestion de l'eau dans un contexte d'aléas naturels comme les inondations**

**SEMAINE  
EUROPÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
30 MAI - 5 JUIN**

cap  
urba



**VIVRE ENSEMBLE**  
Le changement climatique  
Entre **SUBIR** et **AGIR**



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



- **6-21 juin 2015** : Fête des paysages et de la nature en ville: valorisation par le ministère de l'écologie de manifestations et projets : **sensibilisation et concertations sur les paysages, aménagements paysagers (urbains, ruraux, péri urbains)...**
- **16 juin 2015** : Colloque : « *Le recyclage du béton dans le béton, tout naturellement* », Projet National Recybéton, Paris 15<sup>e</sup>
- **24-25 juin 2015** : Innovative City\_Nice → **et l'approche « ville nature »?**



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



- **25 juin 2015:** Gestion et conception écologique des espaces verts : Comment concevoir des aménagements et gérer les eaux pluviales? \_Perpignan\_ Plantes et Cités
- **30 juin-1<sup>er</sup> juillet 2015:** Seconde édition des Ateliers d'été de l'Agriculture urbaine et de la biodiversité, Natureparif, Paris 18eme
- **30 août-2 septembre:** 7e conférence sur l'Analyse du Cycle de Vie: « LCM 2015 », Bordeaux





**Été 2015:** adoption définitive du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (après passage devant le Sénat)  
⇒ L'Assemblée nationale a adopté ce mardi 26/05 en nouvelle lecture le projet de loi avec les modifications suivantes:

[ ] **Article 4**

I. - (Non modifié)

II. - Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale. Elles doivent contenir un minimum de matériaux issus de ressources renouvelables ou recyclées, définis par décret en Conseil d'État. Chaque projet de construction doit mentionner l'empreinte carbone des bâtiments.

Des actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie sont mises en place auprès des utilisateurs de ces nouvelles constructions.

Les collectivités territoriales peuvent bonifier leurs aides financières ou octroyer prioritairement ces aides aux bâtiments à énergie positive ou qui font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale.

Un décret en Conseil d'État définit les exigences auxquelles doit satisfaire un bâtiment à énergie positive, d'une part, et un bâtiment à haute performance environnementale, d'autre part.

II bis. - L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics qui établissent un plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 du code de l'environnement peuvent conclure un partenariat avec les établissements mentionnés à l'article L. 711-2 du code de l'éducation, afin de mettre en œuvre des expérimentations et des innovations en matière d'économies d'énergies.

III. - (Non modifié)

IV. - (Supprimé)

V (nouveau). - Les bâtiments à faible empreinte carbone, construits en minimisant leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de leur cycle de vie, de leur construction jusqu'à leur déconstruction, concourent à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

VI (nouveau). - Au troisième alinéa de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, après la seconde occurrence du mot : « émissions », sont insérés les mots : « sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, ».



**Juillet 2015:** examen en 1ere lecture par le sénat du **projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** adopté le 24 mars à l'Assemblée nationale :

- Plus de bannissement des pesticides de type néonicotinoïde (comme voté en mars) mais demande d'extension du moratoire européen de 3 à 5 pesticides

### **Biodiversité en milieux urbain et péri-urbain**

*(Division et intitulé nouveaux)*

#### **Article 36 quinquies A (nouveau)**

Après le premier alinéa de l'article L. 111-6-1 du code de l'urbanisme, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« Pour les projets mentionnés à l'article L. 752-1 du code de commerce, le document autorise la construction de nouveaux bâtiments uniquement s'ils intègrent sur tout ou partie de leurs toitures et de façon non exclusive, soit des procédés de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode cultural garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité. »

« À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la surface des places de stationnement imperméabilisées compte pour le double de leur surface. »

#### **Article 36 quinquies B (nouveau)**

Au 2<sup>o</sup> du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, après le mot : « renouvelable », sont insérés les mots : « de favoriser la biodiversité pour adapter la ville au changement climatique ».

**21 mai au 31 juillet : consultation publique** sur le plan national d'actions « **France, Terre de pollinisateurs** » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages: 20 actions pour 5 ans → pas de référence au problème des néonicotinoïde





**Des actualités à partager?**

UN ARBRE POUR LE CLIMAT !

Campagne préparant la COP21 (30 nov au 11 décembre 2015)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



# ATELIERS



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

# Changement climatique et biodiversité en ville



*Photo Sud Ouest: Ile de Ré après la tempête Xynthia, mars 2010*



### Observations:

- ↗ fréquence d'événements climatiques extrêmes: **canicules, inondations, tempêtes**
- ↗ températures moyennes des océans et de l'atmosphère depuis environ 60 ans
- dilatation thermique des océans + fonte des glaciers = ↗ niveau des océans de 3 mm par an (soit environ 20 cm au total au cours du XXe siècle).
- rapide perturbation des circulations atmosphériques et océaniques
- Acidification des eaux marines → le plancton « pompe à carbone » est perturbé

**Constat: changements climatiques** → ↗aléas naturels= **risques**





*Ile de Ré après Xynthia, Ouest France, mars 2010*



*Ile de Sein, Ouest France, janvier 2014*



## Echouage massif et historique d'oiseaux marins sur la façade atlantique → janvier à mars 2014

France, février 2014, 24 000 oiseaux:

- Macareux moine: 13 300 individus
- Guillemot de Troil: 6 500 individus
- Pingouin torda: 640 individus

Causes: faim, fatigue, pétrole





**Changements climatique** ⇒ **Défis d'adaptation des villes:** ↗ phénomènes naturels extrêmes: inondation (crues, pluies diluviennes), canicules, sécheresse, ↗ pollution atmosphérique,

**Est-ce que la biodiversité peut jouer un rôle régulateur dans la ville pour nous protéger de ces événements extrêmes? Cf projet de Loi biodiversité**

- La biodiversité, une éponge en cas d'inondations?
- La biodiversité, un brumisateur en cas de canicule?
- La biodiversité, un puit à carbone contre la pollution atmosphérique?

**Quel type de ville peut aider la biodiversité à s'adapter aux changements climatiques?**

- Des villes accueillantes pour une biodiversité qui va devoir s'adapter?



## Présentations:

### • Intervenants:

1. « *Résilience des populations d'oiseaux des villes aux changements climatiques et leur accueil dans la ville* », Frédéric JIGUET, MNH
2. « *Modélisation de l'impact de la création du parc des Ayalades sur le phénomène d'îlots de chaleur à Marseille.* », Jean-Christophe DARAGON, EPA Euroméditerranée
3. « *Phyto-épuration de l'air à l'échelle de la ville et du bâtiment et atténuation du changement climatique.* », Marc-Antoine CANNESAN, Astredhor
4. « *Intégration des zones humides dans la ville et gestion des eaux pluviales* », Cécile VO VAN, CEREMA
5. « *Végétalisation et gestion des eaux de surface dans la ZAC de Bezannes* », Grégoire JOST, Sinbio

[www.urbanisme-bati-biodiversite.fr](http://www.urbanisme-bati-biodiversite.fr)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



« Modélisation de l'impact de la création du parc des Aygalades sur le phénomène d'îlots de chaleur dans un quartier de Marseille. »

Jean Christophe DARAGON, EPA Euroméditerranée





**Projet:** EPA Euroméditerranée + Météo France + CNRS à Toulouse

**Hypothèse :** Changement climatique:

- en 2100 le climat de Marseille sera similaire à celui de l'Andalousie
- + exacerbation du phénomène d'îlots de chaleur en centre ville

**Principe:**

→ Modèle de ville couplé au modèle atmosphérique Méso-NH.

Ces deux modèles s'échangent des flux d'énergie.

**Ville**= ensemble de surfaces (toits, murs, routes, espaces végétalisés) auxquelles sont affectées des paramètres de conductivité thermique, de capacité calorifique (absorption ou réflexion de la lumière, vent...).

Mailles de 100m de côté avec 80 indicateurs

Plusieurs scénarii de développement de la ville confronté au scénario actuel:

- scénario réfléchissant en jouant sur l'albédo des surfaces;
- scénario avec ou sans parc urbain;
- scénario avec ou sans boucle d'eau de mer;
- scénario complet: on met tous les facteurs ensemble.

Période de référence: canicule 2003,



**Parc des Aygalades:** Surface: 14 ha mais incidence: 100 ha

→ effet de démonstration pour un foncier très contraint

Les premiers chiffres: : dans le parc -3 à 4 degrés, en frange du parc: - 2 degrés, à 300m de distance (données à valider par le CNRS, publication en attente)



**EUROMÉDITERRANÉE**



**METEO  
FRANCE**



**AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ**